

Ouverture de séance et absence du président qui est remplacé par Duval (de l'Aube), l'un des secrétaires, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

Claude Duval (de l'Aube)

Citer ce document / Cite this document :

Duval (de l'Aube) Claude. Ouverture de séance et absence du président qui est remplacé par Duval (de l'Aube), l'un des secrétaires, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 53;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0053_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 20 brumaire an III

(lundi 10 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

DUVAL (de l'Aube), l'un des secrétaires, tient le fauteuil en l'absence du président (2).

La séance s'ouvre par la lecture des adresses (3).

1

Les membres composant le tribunal criminel du département du Mont-Blanc^a, les tribunaux de district de Crest, département de la Drôme^b, d'Indremont [ci-devant Châtillon-sur-Indre], Indre^c, de Tarbes, Hautes-Pyrénées^d, de Guéret, Creuse^e, de Charolles, Saône-et-Loire^f, les juges du tribunal de commerce de Montauban, Lot^g, les conseils généraux des communes de Louhans, Saône-et-Loire^h, de Darnétal, Seine-Inférieureⁱ, d'Aubusson, Creuse^j, Arnay-sur-Arroux [ci-devant Arnay-le-Duc, Côte-d'Or]^k, de Grasse [Var]^l, des citoyens de Chambon, département de la Loire^m, les membres composant les comités de surveillance d'Honfleur, département du Calvadosⁿ, de Gourdon, Lot^o, les citoyens membres des sociétés populaires du Grand Senecey [ci-devant Sennecey-le-Château], Saône-et-Loire^p, Saint-Jean-du-Gard, Gard^q, d'Agen, Lot-et-Garonne^r, de Draguignan, Var^s, de Roman-de-Mallegardes [Saint-Roman de Malegarde], Vaucluse^t, de Thueyts, Ardèche^u, de Rochechouart, Haute-Vienne^v, de Vouziers [Vouziers], Ardennes^w, de Vitry-sur-Seine, Paris^x, de Vif, l'Orne [Isère]^y, de Semur, Côte-d'Or^z, de Remoulins^{a'} et de Pont-Auzon [ci-devant Saint-Christol-les-Alès]^{b'}, Gard, de Paimpol, Côtes-du-Nord^{c'}, de Ponsac [ci-devant Château-Ponsac], Haute-Vienne^{d'}, de La Châtre, Indre^{e'}, de Ferney-Voltaire, Ain^{f'}, de Frévent, Pas-de-Calais^{g'}, de Chablais, Yonne^{h'},

les commissaires du parlementaire l'*America'*, venant de New-York, expriment à la Convention nationale la satisfaction et l'enthousiasme qu'ils ont éprouvés à la lecture de l'Adresse au peuple français, l'assurent qu'ils ont vu, dans la pratique des principes sublimes qu'elle contient, les moyens d'affermir le règne de la justice et de la vertu sur les débris de celui de la terreur et du crime, et de consolider l'édifice de la liberté et de l'égalité. Ils invoquent le glaive de la loi sur la tête de tous les conspirateurs, de tous les factieux, les dilapidateurs, les ennemis de l'humanité, de quelque masque qu'ils se couvrent : ils vouent à l'exécration les intrigans qui égarent les citoyens pour les dominer et les faire servir ensuite d'instrument à leur tyrannie, à leurs vengeances, à leurs passions particulières et à leur ambition : enfin ils protestent de leur inviolable attachement à la représentation nationale, et jurent de ne reconnoître qu'elle seule pour centre de ralliement, de la défendre contre tous ses ennemis, et de concourir de tout leur pouvoir à anéantir ceux qui, au mépris de la souveraineté du peuple, oseroient tenter de l'influencer, de la rivaliser ou de s'élever au dessus d'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

a

[Les membres composant le tribunal criminel du département du Mont-Blanc à la Convention nationale, Chambéry le 3 brumaire an III] (5)

(1) P.-V., XLIX, 112. *Débats*, n° 778, 705.

(2) *Moniteur*, XXII, 472.

(3) P.-V., XLIX, 103.

(4) P.-V., XLIX, 103-104. Une grande partie de ces adresses est citée dans *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(5) C 324, pl. 1395, p. 20.